



## Ville De Trignac

### Convention d'occupation à titre précaire

#### Entre les soussignés :

La ville de Trignac, représentée par Monsieur CLAUDE AUFORT, Maire

Et



Ci-après « la locataire »

Il a été convenu ce qui suit :

#### **MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN**

##### **Article 1 : Objet**

La commune de Trignac met à disposition de l'occupant, des parcelles située 6 rue Eugène Delacroix, en vue d'y installer sa Tiny house.

##### **Article 2 – Caractère précaire**

Le présent avenant est conclu à titre précaire et provisoire, dans l'attente de la signature d'un bail emphytéotique. Elle ne confère aucun droit réel ni aucun droit au renouvellement à la Locataire.

##### **Article 3 – Durée**

Ce bail est conclu pour une durée de 11 mois. Il prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2026 et se terminera au 31 juillet 2027. Il prendra fin de plein droit à la signature du bail emphytéotique.

##### **Article 4 – Redevance**

En contrepartie de l'occupation, chaque propriétaire versera à la Commune une redevance mensuelle de **96 euros**.

Le paiement mensuel de la redevance sera payable à réception de l'avis de sommes à payer émis par le Service de Gestion Comptable de Saint-Nazaire ou par prélèvement automatique (sous réserve de la transmission du mandat de prélèvement SEPA, en pièce jointe, dûment rempli et accompagné d'un RIB).

## **Article 5 – Charges et entretien**

La Locataire s'engage à :

- assumer les charges courantes (eau, électricité, déchets),
- entretenir les lieux et les installations,
- utiliser les lieux conformément à leur destination.

## **Article 6 – Responsabilité et assurances**

La Locataire est responsable de tout dommage causé du fait de l'occupation et devra souscrire une assurance couvrant les risques locatifs et de responsabilité civile.

## **Article 7 – Résiliation**

La Commune pourra résilier le présent avenant de plein droit en cas de non-paiement de la redevance, de manquement grave aux obligations ou pour motif d'intérêt général.

Fait à Trignac, Le  
En (2) exemplaires originaux

Pour La Commune de Trignac,  
Le Maire M. AUFORT Claude

La locataire

